URKETA

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1er JUIN 2023

AFFICHÉ LE
06/06/2023

LISTE DÉLIBÉRATIONS SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
- ✓ En exercice : 19
- ✓ Présents : 14

Convocation du 26/05/2023
Affichée le 26/05/2023

L'an deux mil vingt-trois, et le premier juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond DARRICARRÈRE, Maire d'URCUIT.

PRÉSENTS :
MM. DARRICARRÈRE Raymond – CAUSSADE Corinne – LABARTHE Jean-Marc – ELGOYEN-HARITCHET Valérie – LESCARRET Didier – BELAIR Nadia – AINCIART Cécile – ESQUERMENDY Mikel – LEMBURE Elodie – VIAU Cyril – MAISONNAVE Pierre – SAPPARRART Philippe - TOURON Françoise – YANCI Laurent

PROCURATIONS : Mme Karine ESQUERMENDY à Mme Nadia BELAIR.
Mme Laure HAROSTEGUY à M. Didier LESCARRET.
M. Frédéric SORHOUET à M. Mikel ESQUERMENDY.
Mme Josiane HARISMENDY à M. Laurent YANCI.

EXCUSÉ SANS PROCURATION : M. Barthélémy BIDEGARAY.

Monsieur le Maire constate que le quorum prévu à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est atteint, et ouvre ainsi la séance.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Corinne CAUSSADE.

****

N°	OBJET	VOTE
01	Avis préalable au projet d'approbation du PLU.	***MAJORITÉ***
02	Aliénation d'une portion du chemin rural dit Oxobia.	***UNANIMITÉ***
03	Étude d'une demande de droit d'usage sur chemin rural.	***AJOURNÉE***
04	Création d'emplois saisonniers d'adjoint technique – Eté 2023.	***UNANIMITÉ***
05	Création d'emplois saisonniers en CEE d'animateurs – Eté 2023.	***UNANIMITÉ***
06	Convention d'adhésion à la mission « Enquête administrative » du CDG 64.	***UNANIMITÉ***
07	Actualisation du régime d'indemnisation des frais de déplacement.	***UNANIMITÉ***

08	Convention d'objectifs et de financement Prestation de service CAF – Accueil Jeunes.	***MAJORITÉ***
09	Convention avec l'association Niminoak relative au prêt de véhicule au service Animation Jeunesse de la Commune d'URCUIT.	***UNANIMITÉ***
10	Convention avec l'association Denek Bat relative au prêt de véhicule au service Animation Jeunesse de la Commune d'URCUIT.	***UNANIMITÉ***
11	Convention de cession d'herbe sur pied avec une administrée.	***UNANIMITÉ***

L'ordre du jour étant épuisé, et les membres du Conseil Municipal n'ayant plus de questions, Monsieur le Maire lève la séance à 20h30.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire d'URCUIT dans le délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur ; l'absence de réponse dans un délai de deux mois valant décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de PAU – 50 Cours Lyautey, CS 50543, 64010 PAU Cedex – via la plateforme Télérecours citoyen dans un délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.
Elles sont portées à la connaissance du public par voie d'affichage ci-présent.

Publié sur le site internet de la Commune d'URCUIT et affiché sur la borne numérique de la Mairie le 06 juin 2023.

URCUIT, le 06 juin 2023
Le Maire,
Raymond DARRICARRÈRE

MAIRIE D'URCUIT (Pyr.-Atlantiques)